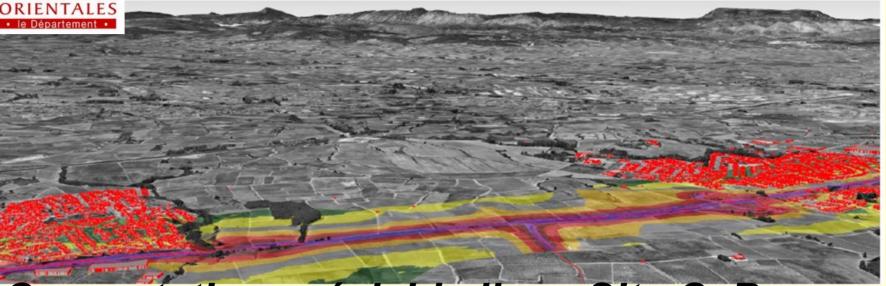


RD 900 Requalification Perpignan Pollestres





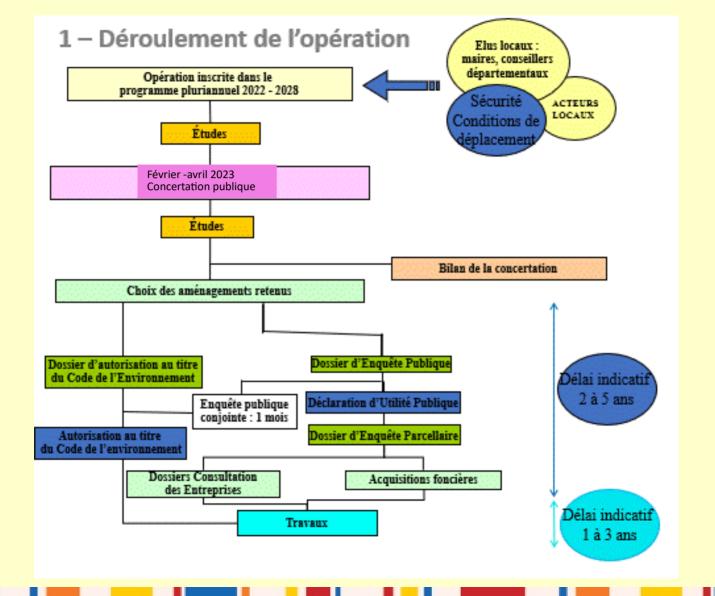
Concertation préalable lieux Site C. Bourquin Porte d'Espagne / Mairie de Pollestres





Ordre du jour

- 1 Déroulement de l'opération
- 2 Contexte du projet
- 3 Résultat des études réalisées
- 4 Projet envisagé
- 5 Eléments de planning



1 – Déroulement de l'opération – Modalités de concertation publique

Objectifs de la concertation :

- Éclairer les décisions du maître d'ouvrage par la connaissance du plus grand nombre d'enjeux à considérer, des contraintes, des divergences et des impacts prévisibles
- Légitimer en conséquence les raisons de ces choix, notamment visà-vis de ceux pour lesquels le maître d'ouvrage n'aura pas pris en compte les attentes
- Améliorer globalement la qualité du projet, ses avantages, d'optimiser son coût et minimiser ses impacts
- <u>Durée</u>: 2 mois à compter de la première réunion de concertation

1 – Déroulement de l'opération – Modalités de concertation publique

Supports accessibles sur le site du Département

https://www.ledepartement66.fr/RD900PerpignanPollestres/

Observations avant la clôture :

- Par courrier postal Adresse du Département
- Par courrier électronique

RD900PerpignanPollestres@cd66.fr

- Avis diffusés sur le site du Département pendant la durée de la concertation
- Bilan en fin de concertation

2 – Contexte du projet

- La RD 900 entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres a fait l'objet dans les années 1990 d'adaptation visant à fluidifier la circulation via la mise à 2x2 voies de sections au niveau de Perpignan Porte d'Espagne et de Pollestres.
- Les ouvrages existants (échangeur du Mas Bon secours) ont anticipé une évolution de cette infrastructure à 2x2 voies.
- L'évolution de la circulation rend maintenant ce projet nécessaire
- La création de la ZAC Olympeo à Pollestres prévoit l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée de Pollestres

2 – Contexte du projet

- Etude de trafic réalisée en 2018 dans le cadre d'une étude plus générale sur le Sud de l'Agglomération de Perpignan
- Saturation du trafic dès 2030



3 – Résultats des études – Diagnostic - Hydraulique

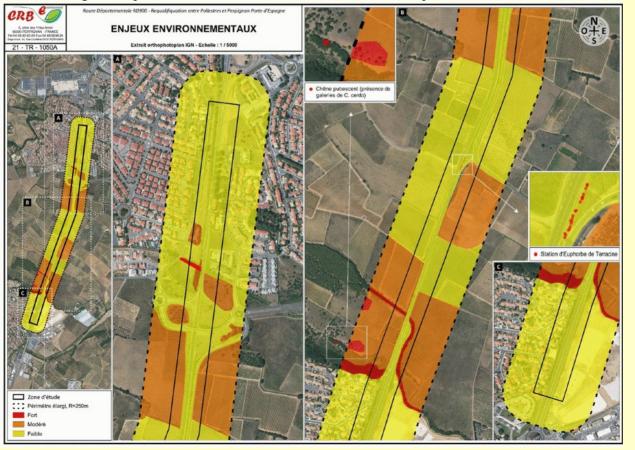
• Des bassins versants déjà interceptés par des réseaux en majorité centennaux sauf exception

Une zone inondable en point bas le long de fontcouverte



3 – Résultats des études – Diagnostic - Faune Flore Habitats

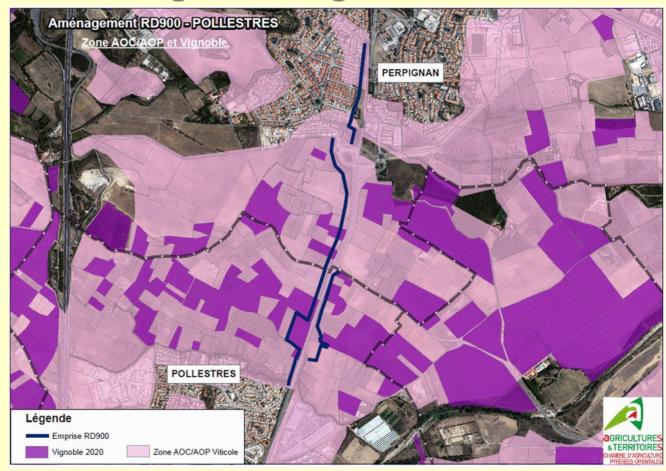
 Sensibilités limités avec quelques enjeux ponctuels et en partie Sud du Projet (entrée de Pollestres)





3 – Résultats des études – Diagnostic - Agricole

Enjeux limités du fait du type de projet sous réserve de rétablissement des accès



3 – Résultats des études – Diagnostic – Acoustique - Nord

 Situation existante acceptable à 2030 et 2050 avec protection acoustique existante - excepté Mas Bon Secours (Seuil 70 dBA franchit - Point noir bruit)

EDL 2050 - Cartographie horizontale à une hauteur de 2m 70.0 dB 75.0 dB 80.0 dB 85.0 dB Période diurne (06h-22h) Période nocturne (22h-06h) Secteur Nord Secteur Nord

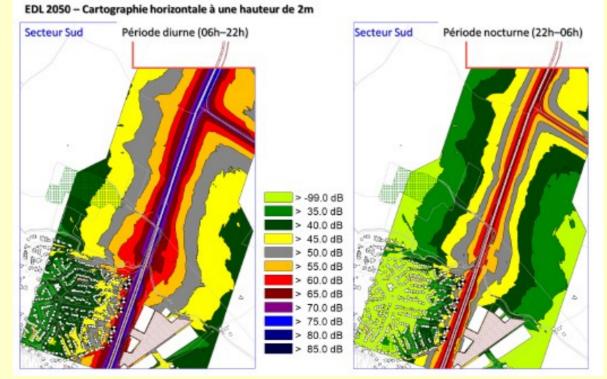
Façade exposée

3 - Résultats des études - Diagnostic - Acoustique - Nord

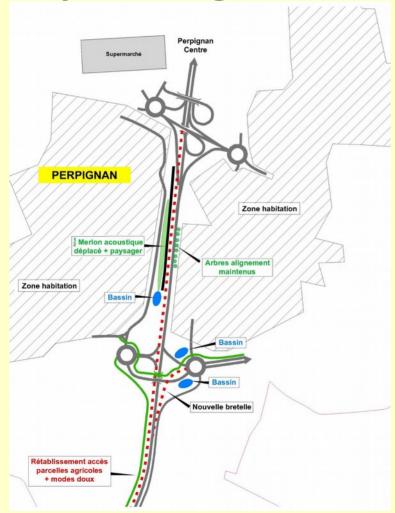
 Situation existante – niveaux sonores élevés pour les riverains mais en dessous des seuils réglementaires (<70 dBA) à 2030 – Dépassement de ce seuil sur certains points à 2050.

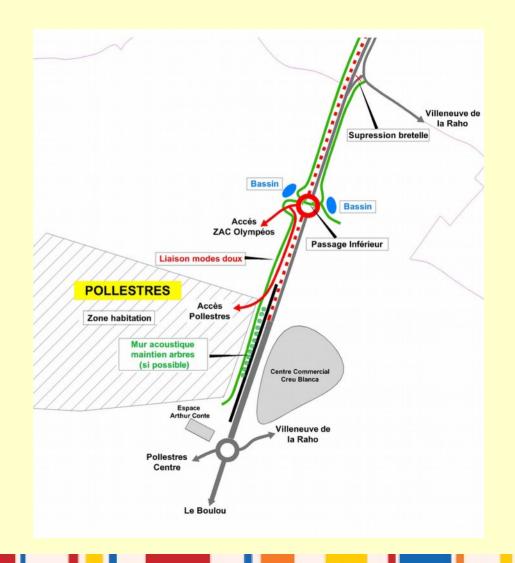
Pas d'augmentation + 2dBA du fait du projet – Pas de mesures correctives obligatoires

avant 2050



4 – Projet envisagé





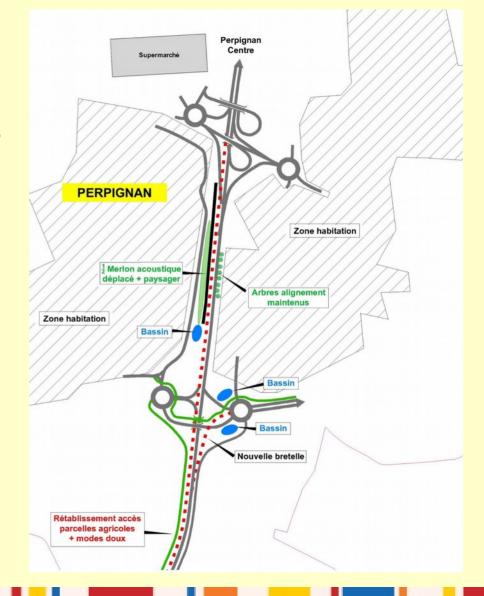
4 – Projet envisagé

Présentation générale du projet :

- Mise à 2X2 voies pour fluidifier le trafic = moins impactant qu'un nouveau tracé
- Réduction des emprises a minima pour éviter les impacts environnementaux et agricoles
- Rétablissement des accès aux parcelles agricoles par des contreallées sécurisées
- Création de liaisons modes doux entre Perpignan et Pollestres et entre les quartiers Porte d'Espagne et Catalunya
- Amélioration des mesures de réduction des impacts acoustiques

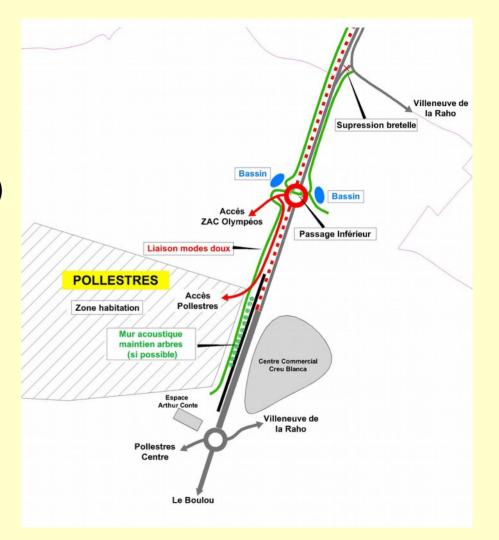
4 – Projet envisagé - Perpignan

- Nouvelle bretelle Porte d'Espagne + lisible
- Rétablissement accès agricole
- Continuité modes doux (1 passerelle)
- Compensations hydrauliques
- Protections acoustiques (voir détail)
- Aménagements paysagers de l'entrée de ville (voir détail)



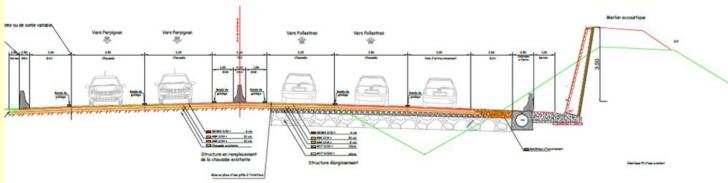
4 – Projet envisagé - Pollestres

- Accès Pollestres sécurisé
- Rétablissement accès agricole
- Continuité modes doux (1 passage inférieur)
- Compensations hydrauliques
- Protections acoustiques (voir détail)
- Aménagements paysagers de l'entrée de ville (voir détail)



4 – Résultats des études – Acoustique Perpignan





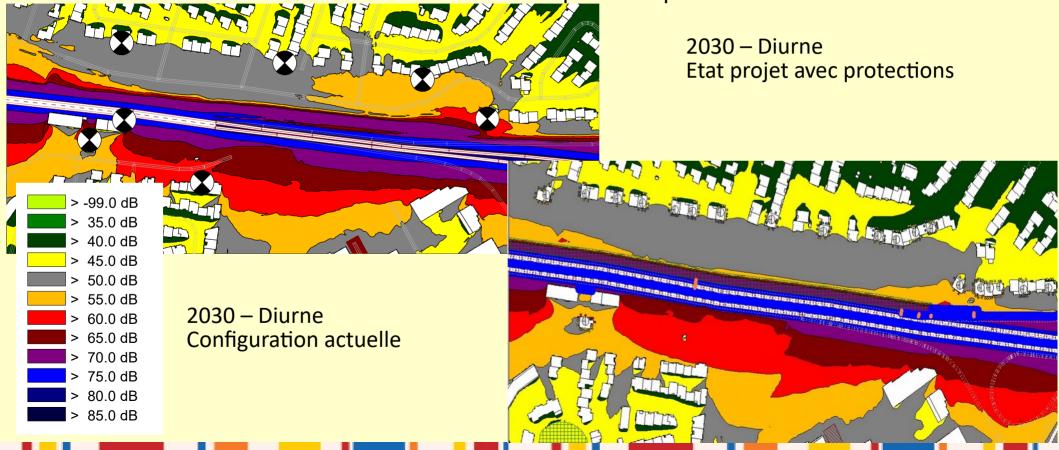
- Merlon terre 3,50 m côté habitation avec mur paysager côté RD 900
- Revêtement de surface route acoustique
- Limitation vitesse 90 km/h
- Traitement Mas Bon
 Secours fenêtres en
 façade et ouvertures
 portail



4 - Résultats des études - Acoustique Perpignan

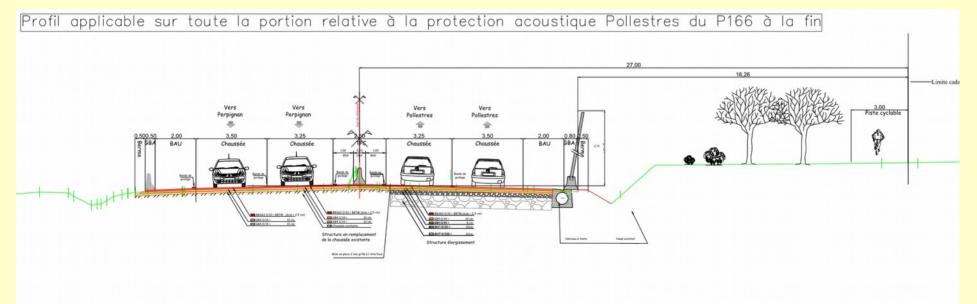
 Maintien de la situation actuelle pour toutes les habitations (niveaux sensiblement équivalents)

Amélioration au niveau du Mas Bon Secours par de la protection individuelle



4 – Projet envisagé – Acoustique Pollestres

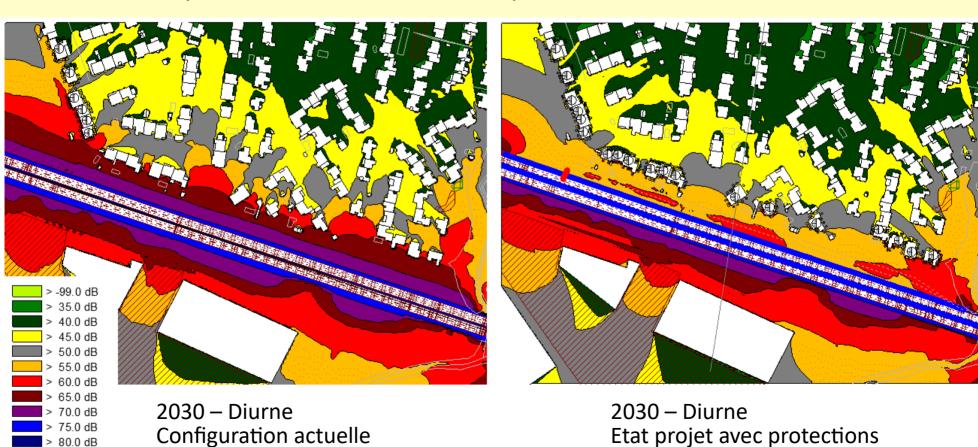
- Option mur acoustique matricé 2,7 m
- Revêtement de surface route acoustique
- Limitation vitesse 90 km/h
- Maintien arbres existants (dans la mesure du possible)



4 – Projet envisagé – Acoustique Pollestres

> 85.0 dB

• Réduction importante des niveaux de bruit pour toutes les habitations



4 – Projet envisagé – Paysager Perpignan



4 – Projet envisagé – Paysager Perpignan



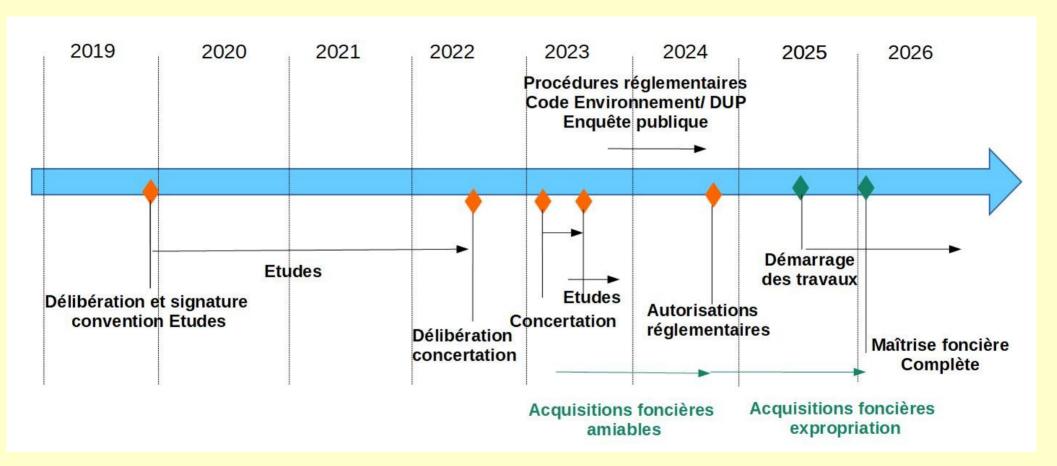
4 – Projet envisagé – Paysager Pollestres



4 – Projet envisagé – Paysager Pollestres



4 – Eléments planning à titre indicatif



5 – Coût estimé – Financement

- 1,5 M€HT Pollestres ;
- 1,74 M €HT Communauté Urbaine ;
- Foncier propriété de la ville et gestion Perpignan ;
- 4,06 M€ HT Département :

Total 7,3 M € HT soit 8,76 M € TTC

RD 900 Requalification entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres

Merci pour votre attention

Vos interlocuteurs : 1 04.68.85.88.80

David Richard Directeur des Infrastructures et Déplacements
Stéphane MARI Service Maîtrise d'ouvrage
Sébastien BERNIER Service Maîtrise d'ouvrage

Adresse postale:

Département des Pyrénées Orientales

Direction des Infrastructures et Déplacements

Concertation RD 900 Requalification entre Perpignan et Pollestres

Hôtel du Département

24 quai Sadi Carnot

BP 906

66906 Perpignan Cedex

510~

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--000--

COMMISSION PERMANENTE DU 30/06/2022

--000--

DELIBERATION N° CP20220630N 14

OBJET: RD900 - REQUALIFICATION ENTRE PERPIGNAN ET POLLESTRES -

CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA COMMUNAUTÉ

URBAINE ET LES COMMUNES DE POLLESTRES ET PERPIGNAN

DELIBERATION:

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :

VU la note N° CP20220630N 14 qui lui est présentée.

VU la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité qui impose aux collectivités d'associer le public au processus d'élaboration des projets

VU l'article L 121-16 du Code de l'environnement relatif à la procédure de concertation publique

VU la délibération SP20191216R_12 du 16 décembre 2019 qui a validé l'engagement d'études relatives à la requalification de la RD 900 entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres

VU la demande formulée auprès de la Communauté Urbaine de Perpignan et des Communes de Perpignan et Pollestres concernant les modalités d'organisation de la concertation publique et leurs avis favorables,

D'APPROUVER le projet de convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux avec un cofinancement prévoyant une participation du Département à concurrence de 70 % des travaux hors création d'équipements liés à la ZAC Olympeo, évaluée à 4 060 000 €HT soit 4 872 000 € TTC.

D'APPROUVER les modalités d'organisation de la concertation publique consistant à :

- Mettre en place des panneaux d'information ainsi qu'une information sur le site internet du Département précisant le lieu et la période de la concertation publique au moins quinze jours avant son démarrage,
- Fixer la durée de la concertation à 2 mois.
- Organiser une réunion publique dans chaque commune concernée
- Rédiger un bilan de la concertation indiquant les mesures mises en place pour répondre aux enseignements de la concertation qui sera soumise pour validation à l'assemblée délibérante.

D'AUTORISER sa Présidente à :

- Mettre en œuvre la concertation publique du projet «RD 900 Requalification entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres. »
- Signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage ainsi que tout document s'y rapportant

DE PREVOIR l'inscription des crédits correspondants aux chapitres 20, 23 et 204 du budget départemental 2022 et suivants

Mme Armelle REVEL-FOURCADE n'a pas pris part au vote.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS:

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Françoise CHATARD, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 066-226600013-20220630-CP20220630N_14-DE

GARSAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, LID: 066-226600013-20220630-CP20220630, Madame Nathalie PIQUE, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

REPRESENTE (S):

Monsieur Benoît CASTANEDO (procuration à Monsieur Jacques GARSAU), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Madame Aude VIVES), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Julie SANZ), Monsieur Marc PETIT (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Marie Edith PERAL)

ABSENT (S):

Madame Laurence AUSINA, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Jean ROQUE, Monsieur Robert VILA

POUR:

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Madame Françoise CHATARD, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAU, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

CONTRE:

ABSTENTION (S):

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme originale, La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales, Hermeline MALHERBE